

Direction des Actions Culturelles
Service Actions Culturelles
JPB/JC/VC

N°48/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la « Compagnie des Fourmis dans la lanterne » d'un contrat de droit d'exploitation du spectacle « Vent debout » prévu du 27 au 31 mars 2023 à l'Auditorium de Coulanges.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre de la saison culturelle 2022-2023, la ville de Gonesse souhaite diffuser le spectacle « Vent debout » du 27 au 31 mars à l'Auditorium de Coulanges pour 9 représentations,

Considérant la proposition de la Compagnie des Fourmis dans la lanterne.

DECIDE

- **De signer** avec la Compagnie des Fourmis dans la lanterne, 18 rue du Pont à Fourchon, 59800 Lille, le contrat joint à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 12 827,07 € TTC ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 20 février 2023.

Le Maire



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : 21 FEV. 2023

Mis en ligne, le : 22 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la Compagnie des Fourmis dans la lanterne d'un contrat

Objet de l'acte : de droit d'exploitation du spectacle «Vent debout» prévu du 27 au 31 mars 2023 à l'Auditorium de Coulanges

.....

Date de décision: 20/02/2023

Date de réception de l'accusé 21/02/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION48

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230220-2023DECISION48-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 48.pdf (99_AI-095-219502770-20230220-2023DECISION48-AI-1-1_1.pdf)

